

Fortement engagée dans la transition écologique, la Ville de Bourg-la-Reine s'attache à en faire un levier pour promouvoir un cadre de vie durable et apaisé et développer des initiatives destinées à réduire son empreinte environnementale (mobilités actives, préservation de la biodiversité, numérique responsable ...). Cette volonté se traduit dans les métiers des agents et les démarches en lien avec les usagers.

Ville résidentielle - 21 000 habitants - à 10 min de Paris

Membre du Territoire Vallée Sud-Grand Paris

Un cadre de travail agréable

Labellisé « terre saine »

Une équipe dynamique de 450 agents

RECRUTE

Des animateurs périscolaires vacataires - (H/F)

Filière animation, catégorie C, Adjoint Animation territorial

Recrutement par voie contractuelle - Article 3.1

Les accueils de loisirs sont organisés pour les enfants mineurs de la collectivité et fonctionnent pendant l'année scolaire, à la périphérie des temps scolaires (accueils du matin, midi, soir, mercredi), ainsi que durant les vacances scolaires. Les accueils débutent à 7h30 et se terminent à 18h30, du lundi au vendredi.

Ils offrent l'occasion de pratiquer des activités variées de loisirs éducatifs et de détente, organisées à partir du projet éducatif de la ville ainsi que des projets pédagogiques des équipes d'animation. Ils participent à l'éducation citoyenne des enfants et des jeunes.

Pour chaque site, une équipe d'animation est composée d'un directeur, d'un adjoint et d'animateurs. Les équipes font partie du service Enfance et de la direction de l'Éducation.

En qualité d'animateur, vous accueillez des enfants d'âge élémentaire ou maternel.

Votre mission

Au sein d'une équipe d'animateurs, et sans que cette liste soit exhaustive, vous serez chargé(e) de/d' :

- accueillir et encadrer les enfants d'âge maternel ou élémentaire ;
- élaborer ou adopter un projet d'activités, le mettre en place et l'évaluer ;
- accompagner les enfants dans les moments de vie quotidienne ;
- assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants et des jeunes.

Votre profil

En possession d'un BAFA ou équivalent, vous avez une première expérience dans l'animation et la gestion d'enfants d'âge maternel ou élémentaire.

Vous prenez plaisir à animer une activité avec les enfants. Vous connaissez les règles de sécurité et la législation relative à l'encadrement des mineurs.

En période scolaire, vous êtes disponible :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 07h30 à 09h00 puis de 12h00 à 14h00 et enfin de 16h00 à 18h30.
- Les mercredis de 07h30 à 18h30.

En période de vacances scolaires, vous êtes disponible :

- du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30.

Vos conditions de travail

Animateur vacataire pour effectuer des remplacements. Des animations peuvent être ponctuellement menées en soirée ou le week-end.